

DELIBERATION N° 90-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	STUTZ Anne	BALMET Lucie
SICARD Régis	MASLO Raymond	CURT Jean-Pierre	JEANNIN Michel
BONOMI Jean-Pierre	LAMOUR Jérôme	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Frédéric
BARBAN Benjamin	GONNORD Franck	CHARLES Christian	MAUGIRON Gilbert
MAUROY Claude	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	BARTHELEMI Maryse
SIMONNET Martine	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	FOGLIA Maxence
FAURE Philippe	GRIET Bernard	PERRIN Gilda	MORA Serge
CHATTARD Arnaud	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle	
BRUGNERA Jean-Michel	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique	
GERBI Franck	TOSCAN Michel	PONCET Denis	

Absents excusés représentés : GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 37
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de délégués votants : 39

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA VALORISATION DE LA PIERRE PERCEE

La Pierre Percée est l'une des 7 merveilles du Dauphiné, un titre qui consacre son caractère exceptionnel parmi les trésors naturels et historiques de la région. Ce monument géologique domine le plateau matheysin. Peu étudié et sous-valorisé, ce site nécessite que la Communauté de communes, aux côtés des communes, travaille à sa protection et son aménagement.

Pour ce site, à la fois géologique et légendaire emblématique de la Matheysine, il est proposé de réaliser une étude géologique permettant de juger de son évolution et de proposer un projet d'aménagement simple autour de la Pierre Percée à la fois pour protéger son environnement immédiat mais aussi pour valoriser son panorama, son histoire, sa légende,...

Par la suite, ce programme de valorisation se poursuivra sur d'autres sites emblématiques.

Réalisé sur les années 2026-2027, le coût prévisionnel de 125 000 € d'un tel projet comprendrait :

- Etude géologique de niveau G2 ou G3,
- Premiers travaux de confortement si nécessaire,
- Maitrise d'œuvre (MOE) du projet d'aménagement,
- Travaux et supports de valorisation.

La CC Matheysine sollicite une subvention auprès des fonds CIMA (Etat au titre du Massif des Alpes) et de la Région, pour un taux d'aide de 80% cumulé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **APPROUVE** le projet tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat – CIMA Massif des Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE**

